



## PUCES & VIDE-ATELIERS CREATIFS

**Samedi 28 mars 2026 de 10h à 18h**  
**Salle La Palestre**  
36, rue Antoine Fratacci  
92170 Vanves

### BULLETIN D'INSCRIPTION (à remplir en caractères MAJUSCULES)

A retourner à :

**Les Ateliers d'Expression - à l'attention de Danièle  
88 bis, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves**

Nom (en majuscules) : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
Téléphone : .....

Courriel (en majuscules) : .....

Type d'objets vendus : .....

#### Matériel demandé

Table de 1,50 m x 0,80 m ..... x 17 € = .....

Grille de 2 m x 1 m ..... x 3 € = .....

chaises à disposition TOTAL = .....

#### A joindre avec le bulletin d'inscription complété

- Chèque du montant total à l'ordre des Ateliers d'Expression
- Copie d'un document d'identité (Carte d'identité, passeport ou permis de conduire)
- N° Siret si vous êtes une association

**Les dossiers incomplets ne seront pas traités.**

#### **Je soussigné(e),**

- déclare sur l'honneur, agir en tant que particulier, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne pas participer à plus de deux manifestations de cette nature au cours de l'année civile.
- accepte le règlement et les conditions d'inscription aux Puces et Vide-Ateliers Créatifs des Ateliers d'Expression du 28 mars 2026.
- Souhaitez-vous être informés des actualités de l'association par notre Newsletter ?      Oui      Non

Fait à : ..... Le : ..... Signature : .....



## PUCES & VIDE-ATELIERS CREATIFS

**Samedi 28 mars 2026 de 10h à 18h**  
**Salle La Palestre**  
36, rue Antoine Fratacci  
92170 Vanves

### Conditions d'inscription et Règlement

#### Tarif

##### **Matériel proposé**

- table de 1, 50 m x 0, 80 m	17 € la table
- grille de 2 m de haut x 1 m de large	3 € la grille
- chaises à disposition	

#### Inscription

Le bulletin d'inscription complété est à retourner à :

**Les Ateliers d'Expression - à l'attention de Danièle - 88 bis, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves**

#### **Vous devez impérativement joindre à votre bulletin d'inscription :**

le règlement correspondant à votre demande par chèque à l'ordre des Ateliers d'Expression

- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (Carte d'identité, passeport ou permis de conduire).
- votre n° Siret si vous êtes une association ainsi que les nom, prénom, qualité, adresse de la personne représentant l'association

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Aucun changement de place ne sera accepté et le placement à côté d'un autre exposant ne peut être garanti.

#### Conditions de remboursement

Pour tout désistement inférieur à huit jours ouvrés avant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure.

**Les dossiers incomplets ne seront pas traités.**

#### Organisation

Pour une bonne organisation, nous vous demandons de **vous présenter entre 8h30 et 9h30** à l'entrée de la salle. Le lieu est accessible avec des diables ou des chariots.

**Vous vous engagez à tenir votre stand ouvert jusqu'à 18h, heure de fermeture au public.**  
Les emplacements devront être libérés, **nettoyés et débarrassés au plus tard à 19h.**

#### Accès et parkings

**Accès Piéton** : 36, rue Antoine Fratacci 92170 Vanves

## **Accès en transport**

**METRO : ligne 13** « Station Malakoff - Plateau de Vanves » ou **ligne 12** « Station Corentin Celton »

**BUS : Bus 58** Terminus : Lycée Michelet - **Bus 59** Arrêt Insurrection Bleuzen - **Bus 89** Arrêt Square de l'Insurrection - **Bus 126** Arrêt Mairie de Vanves - **Bus 189** Arrêt Place Mal de Lattre de Tassigny

**SNCF** : Transilien ligne N - Gare Vanves-Malakoff

### **Parkings couverts payants à proximité**

Parking Saint-Rémy-République (sous le marché) : entrée située 23 rue Antoine Fratacci

Parking Indigo Vanves Cabourg (sous l'Espace Cabourg) : entrée située rue Jacques Cabourg

Stationnement payant possible dans les rues avoisinantes.

## **Règlement**

**Les Puces & Vide-Ateliers Créatifs sont réservés aux particuliers, non professionnels, en vue de vendre exclusivement des matériaux en relation avec une activité de couture, de loisirs artisanaux, artistiques ou créatifs (matières premières, matériels, outils, livres sur le sujet, etc.). La vente de créations ou de produits finis n'est pas autorisée, ou du moins en quantité très limitée.**

**Les exposants s'engagent à ne pas participer à plus de deux fois par an à ce type de manifestation (article L310-2 du code de commerce et R321-9 du code pénal).**

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière sanitaire et de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles. La vente de meubles, d'armes, de produits alimentaires et d'objets à caractère tendancieux est interdite.

Les Ateliers d'Expression se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement et chaque participant est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner. Il s'engage à se conformer aux consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur ou les forces de l'ordre.

En vous souhaitant de bonnes ventes,

**Françoise Schneegans,  
Présidente des Ateliers d'Expression**

**Pour toute information complémentaire**

**Danièle au 01 46 42 16 18**

**ou par mail [aex92170@gmail.com](mailto:aex92170@gmail.com)**

*Les informations recueillies sur le bulletin d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par les Ateliers d'Expression. Elles sont conservées uniquement pour vous contacter de nouveau lors de l'organisation des prochaines Puces et Vide-Ateliers Créatifs. A tout moment, vous pouvez nous contacter au 01.46.42.16.18 ou sur [aex92170@gmail.com](mailto:aex92170@gmail.com) et demander à rectifier ou effacer les données vous concernant ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.*